

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

25 AVR. 2023

ARRIVEE

Commune : **VILLENAVE PRES MARSAC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21650477900010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

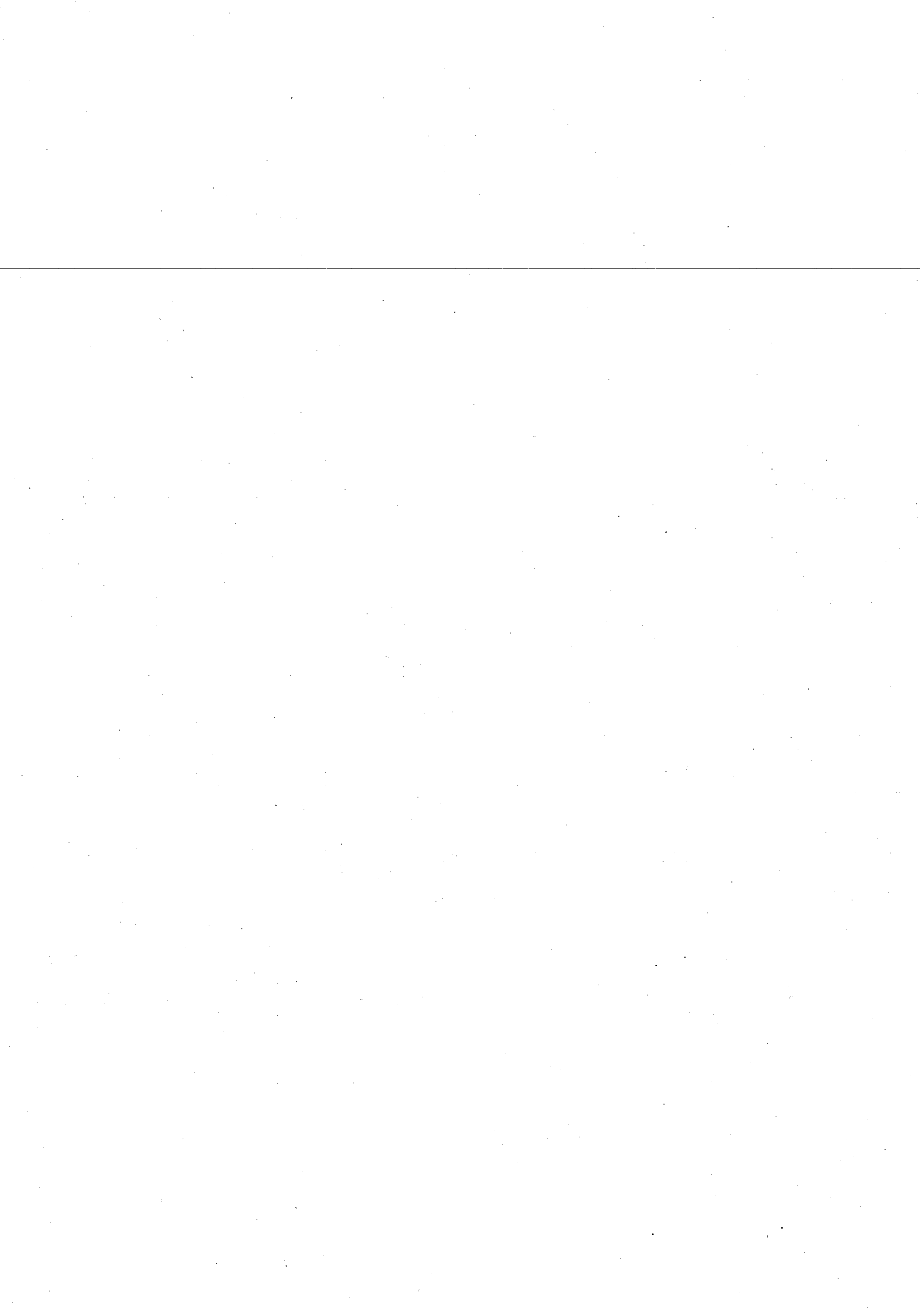
BUDGET : VILLENAVE PRES MARSAC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

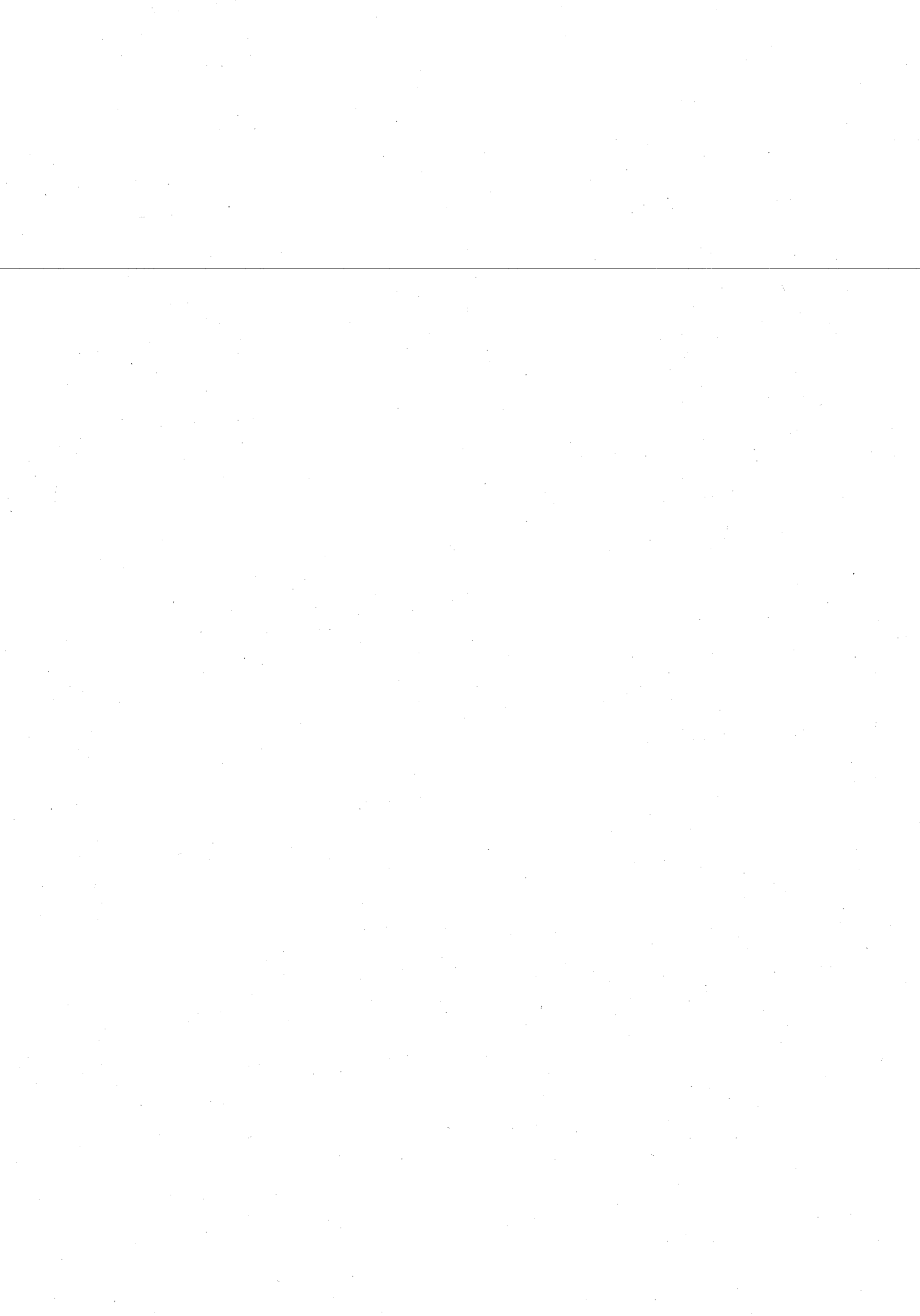
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.




Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	38
B9 - Etat du personnel	39
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	41
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	42
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	101

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
 B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5% %
- Investissement : 7.5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (du //) (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	118 063,28	91 691,79	95 195,88	A1 68 824,39
Investissement	78 854,08	21 328,23 (3)	241,74	A2 -57 284,11
Fonctionnement	39 209,20	70 363,56 (4)	94 954,14	A3 126 108,50

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 19 860,00	III + IV 27 661,00	B1	7 801,00
Investissement	I 19 860,00	III 27 661,00	B2	7 801,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	76 625,39
Investissement	A2 + B2	-49 483,11
Fonctionnement	A3 + B3	126 108,50

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 19 860,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	19 860,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 27 661,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	27 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 159 287,19	RECETTES 208 770,30
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	19 860,00	27 661,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 57 284,11	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		236 431,30	236 431,30
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 197 465,19	RECETTES 120 839,80
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 76 625,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		197 465,19	197 465,19
TOTAL DU BUDGET (4)		433 896,49	433 896,49

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	98 000,00	19 860,00	40 000,00	40 000,00	59 860,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	51 175,93	0,00	56 111,39	56 111,39	56 111,39
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		149 175,93	19 860,00	96 111,39	96 111,39	115 971,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		149 175,93	19 860,00	96 111,39	96 111,39	115 971,39

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80

TOTAL	149 175,93	19 860,00	159 287,19	159 287,19	179 147,19
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	57 284,11
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 431,30
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 275,00	0,00	262,00	262,00	262,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	49 483,11	49 483,11	49 483,11
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 275,00	0,00	49 745,11	49 745,11	49 745,11
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		52 819,05	27 661,00	70 745,11	70 745,11	98 406,11

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	98 615,14		74 849,39	74 849,39	74 849,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		98 615,14		138 025,19	138 025,19	138 025,19

TOTAL	151 434,19	27 661,00	208 770,30	208 770,30	236 431,30
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 431,30
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	74 849,39
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	28 850,00	0,00	32 800,00	32 800,00	32 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 780,00	0,00	2 950,00	2 950,00	2 950,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 330,00	0,00	13 690,00	13 690,00	13 690,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		53 960,00	0,00	59 440,00	59 440,00	59 440,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 960,00	0,00	59 440,00	59 440,00	59 440,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	98 615,14	0,00	74 849,39	74 849,39	74 849,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	63 175,80	63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		98 615,14	0,00	138 025,19	138 025,19	138 025,19

TOTAL	152 575,14	0,00	197 465,19	197 465,19	197 465,19
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
0,00				

=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
197 465,19				

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450,00	0,00	700,00	700,00	700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	29 200,00	0,00	30 590,00	30 590,00	30 590,00
74	Dotations et participations (3)	22 270,00	0,00	21 874,00	21 874,00	21 874,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 200,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Total des recettes de gestion courante		58 620,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00
76	Produits financiers	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 621,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80

TOTAL	58 621,00	0,00	120 839,80	120 839,80	120 839,80
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	76 625,39
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	197 465,19
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	74 849,39
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte. de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	59 860,00	0,00	59 860,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	56 111,39	0,00	56 111,39
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		63 175,80	63 175,80
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		115 971,39	63 175,80	179 147,19

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	57 284,11
--	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 431,30
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	32 800,00		32 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 950,00		2 950,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	13 690,00	0,00	13 690,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	63 175,80	63 175,80
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		74 849,39	74 849,39
Dépenses de fonctionnement – Total		59 440,00	138 025,19	197 465,19

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	197 465,19
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.
-

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	262,00	0,00	262,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	48 661,00	0,00	48 661,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	63 175,80	63 175,80
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	74 849,39	74 849,39
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	48 923,00	138 025,19	186 948,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	49 483,11
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	236 431,30
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	700,00	0,00	700,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	30 590,00	0,00	30 590,00
74 Dotations et participations (8)	21 874,00	0,00	21 874,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	4 500,00	0,00	4 500,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	63 175,80	63 175,80
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	57 664,00	63 175,80	120 839,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	76 625,39
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	197 465,19
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 - (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 - (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 - (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 - (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 - (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 - (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 - (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 - (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.
-

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	149 175,93	19 860,00	0,00	159 287,19	159 287,19	0,00	159 287,19	179 147,19
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	98 000,00	19 860,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	59 860,00
21 Immobilisations corporelles	51 175,93	0,00	0,00	56 111,39	56 111,39	0,00	56 111,39	56 111,39
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	149 175,93	19 860,00	0,00	96 111,39	96 111,39	0,00	96 111,39	115 971,39
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	149 175,93	19 860,00	0,00	96 111,39	96 111,39	0,00	96 111,39	115 971,39
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

57 284,11

Total des dépenses d'investissement cumulées

236 431,30

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		151 434,19	27 661,00	159 287,19	159 287,19	186 948,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 275,00	0,00	262,00	262,00	262,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 275,00	0,00	262,00	262,00	262,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		52 819,05	27 661,00	21 262,00	21 262,00	48 923,00
021	Virement de la section de fonctionnement	98 615,14		74 849,39	74 849,39	74 849,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		98 615,14		138 025,19	138 025,19	138 025,19

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	49 483,11
Total des recettes d'investissement cumulées	236 431,30

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	149 175,93	19 860,00	0,00	159 287,19	159 287,19	0,00	159 287,19	179 147,19	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	98 000,00	19 860,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	59 860,00	
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	98 000,00	19 860,00		40 000,00	40 000,00	0,00	59 860,00	
21	Immobilisations corporelles	51 175,93	0,00	0,00	56 111,39	56 111,39	0,00	56 111,39	
2117	Bois et forêts	3 215,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	
2151	Réseaux de voirie	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Install. générales, agencements	15 000,00	0,00		55 311,39	55 311,39	0,00	55 311,39	
2183	Matériel informatique	26 960,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	149 175,93	19 860,00	0,00	96 111,39	96 111,39	0,00	115 971,39	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		149 175,93	19 860,00	0,00	96 111,39	96 111,39	0,00	96 111,39	115 971,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
198	Neutralisation des amortissements	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		151 434,19	27 661,00	159 287,19	159 287,19	186 948,19
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 544,05	27 661,00	21 000,00	21 000,00	48 661,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 275,00	0,00	262,00	262,00	262,00
10222	FCTVA	2 151,00	0,00	262,00	262,00	262,00
10226	Taxe d'aménagement	124,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 275,00	0,00	262,00	262,00	262,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		52 819,05	27 661,00	21 262,00	21 262,00	48 923,00
021	Virement de la section de fonctionnement	98 615,14		74 849,39	74 849,39	74 849,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		98 615,14		138 025,19	138 025,19	138 025,19

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II				
TOTAL		152 575,14	0,00	0,00	197 465,19	197 465,19	0,00	197 465,19	197 465,19
011	Charges à caractère général (3)	28 850,00	0,00	0,00	32 800,00	32 800,00	0,00	32 800,00	32 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 780,00	0,00		2 950,00	2 950,00		2 950,00	2 950,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	12 330,00	0,00	0,00	13 690,00	13 690,00	0,00	13 690,00	13 690,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		53 960,00	0,00	0,00	59 440,00	59 440,00	0,00	59 440,00	59 440,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		53 960,00	0,00	0,00	59 440,00	59 440,00	0,00	59 440,00	59 440,00
023	Virement à la section d'investissement	98 615,14			74 849,39	74 849,39		74 849,39	74 849,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		98 615,14			138 025,19	138 025,19		138 025,19	138 025,19

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) **0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 197 465,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 621,00	0,00	120 839,80	120 839,80	120 839,80
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450,00	0,00	700,00	700,00	700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	29 200,00	0,00	30 590,00	30 590,00	30 590,00
74	Dotations et participations (2)	22 270,00	0,00	21 874,00	21 874,00	21 874,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 200,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Total des recettes de gestion des services		58 620,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00
76	Produits financiers	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		58 621,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	63 175,80	63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	63 175,80	63 175,80	63 175,80

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	76 625,39
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	197 465,19
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		152 575,14	0,00	0,00	197 465,19	197 465,19	0,00	197 465,19	197 465,19
011	Charges à caractère général (4)	28 850,00	0,00	0,00	32 800,00	32 800,00	0,00	32 800,00	32 800,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60612	Énergie - Électricité	3 000,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61524	Entretien bois et forêts	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6161	Multirisques	1 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
618	Divers	150,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
625	Déplacements et missions	400,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (colisations)	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 780,00	0,00		2 950,00	2 950,00		2 950,00	2 950,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
6413	Personnel non titulaire	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	650,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
648	Autres charges de personnel	130,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
739211	Attribution de compensation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	12 330,00	0,00	0,00	13 690,00	13 690,00	0,00	13 690,00	13 690,00
65188	Autres	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	6 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65313	Colisations de retraite	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65315	Formation	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	2 740,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
65568	Autres contributions	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	100,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		40,00	40,00	0,00	40,00	40,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	40,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65811	Droits d"utilisat" - informatique nuage	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		53 960,00	0,00	0,00	59 440,00	59 440,00	0,00	59 440,00	59 440,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		53 960,00	0,00	0,00	59 440,00	59 440,00	0,00	59 440,00	59 440,00
023	Virement à la section d'investissement	98 615,14			74 849,39	74 849,39		74 849,39	74 849,39

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			63 175,80	63 175,80		63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		98 615,14			138 025,19	138 025,19		138 025,19	138 025,19

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 621,00	0,00	120 839,80	120 839,80	120 839,80
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	450,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7023	Menus produits forestiers	150,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	300,00	0,00	200,00	200,00	200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMT0 pour com - 5000 hab.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	29 200,00	0,00	30 590,00	30 590,00	30 590,00
73111	Impôts directs locaux	24 000,00	0,00	24 998,00	24 998,00	24 998,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	5 200,00	0,00	5 592,00	5 592,00	5 592,00
74	Dotations et participations (3)	22 270,00	0,00	21 874,00	21 874,00	21 874,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	7 104,00	0,00	7 426,00	7 426,00	7 426,00
741121	DSR des communes	5 106,00	0,00	5 672,00	5 672,00	5 672,00
741127	DNP des communes	1 983,00	0,00	2 128,00	2 128,00	2 128,00
742	Dot. aux élus locaux	6 062,00	0,00	6 238,00	6 238,00	6 238,00
744	FCTVA	464,00	0,00	228,00	228,00	228,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	182,00	182,00	182,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	181,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 200,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
752	Revenus des immeubles	4 400,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7588	Autres produits divers gestion courante	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		58 620,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00
76	Produits financiers	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		58 621,00	0,00	57 664,00	57 664,00	57 664,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		0,00		63 175,80	63 175,80	63 175,80

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					2 000,00
65748		Fonctionnement	PROVISIONS		198,00
65748		Fonctionnement	AAPPMA VIC RABASTENS MONTANER	Association	20,00
65748		Fonctionnement	ADMV VIC-EN-BIGORRE	Association	20,00
65748		Fonctionnement	AFM TELETHON	Association	20,00
65748		Fonctionnement	AFSEP	Association	20,00
65748		Cotisations	AMF DEPARTEMENTALE	Association	22,00
65748		Cotisations	AMF NATIONALE	Association	50,00
65748		Fonctionnement	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS ANDREST	Association	20,00
65748		Fonctionnement	AMICALE LIEUTENANTS	Association	20,00
65748		Fonctionnement	LOUVETERIE ASSOC.PREVENT.ROUTIERE 65	Association	20,00
65748		Fonctionnement	ASSOCIATION ALBICIACUM	Association	20,00
65748		Fonctionnement	ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX JSP ADOU	Association	20,00
65748		Fonctionnement	AUTISME PYRENEES	Association	20,00
65748		Fonctionnement	CHORALE LOUS LUROUS	Association	50,00
65748		Fonctionnement	DOU BACH ADOUR		
65748		Fonctionnement	CLUB REGAIN VICQUOIS	Association	20,00
65748		Fonctionnement	COMITE DES FETES	Association	1 300,00
65748		Fonctionnement	FRANCE ALZHEIMER 65	Association	20,00
65748		Fonctionnement	JEUX D'ADOUR	Association	80,00
65748		Fonctionnement	LE VALLON	Association	20,00
65748		Fonctionnement	LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	20,00
65748		Fonctionnement	POMPIERS HUMANITAIRES	Association	20,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,04	0,00	0,04	0,04	0,00	0,04
Adjoint administratif	C	0,04	0,00	0,04	0,04	0,00	0,04
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,04	0,00	0,04	0,04	0,00	0,04

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

VILLENAVE PRES MARSAC - VILLENAVE PRES MARSAC - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'états.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	19 860,00	57 284,11	77 144,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		138 287,19	III 138 287,19
Ressources propres externes de l'année (a)		262,00	262,00
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	262,00	262,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		138 025,19	138 025,19
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	63 175,80	63 175,80
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	74 849,39	74 849,39

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	138 287,19	27 661,00	0,00	49 483,11	215 431,30

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 77 144,11
Ressources propres disponibles	IV 215 431,30
Solde	V = IV – II (8) 138 287,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par Le Maire PEYCERE Thérèse (1),

A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

CANO Patrice	
DOUTRES Yves	
FAURE Nathalie	
PELLEFIGUE Christophe	
PEYCERE Thérèse	
VERGES Sophie	
VIALADE Didier	

Certifié exécutoire par Le Maire PEYCERE Thérèse (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le 13/04/2023

A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0



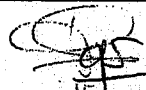
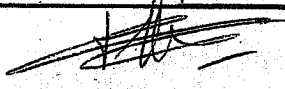
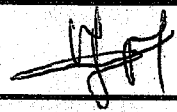
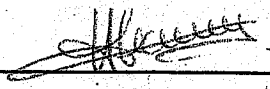
Date de la convocation : 5 AVRIL 2023

Présenté par Le Maire PEYCERE Thérèse,
A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11 AVRIL 2023
Le Maire PEYCERE Thérèse,

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
25 AVR. 2023
ARRIVEE

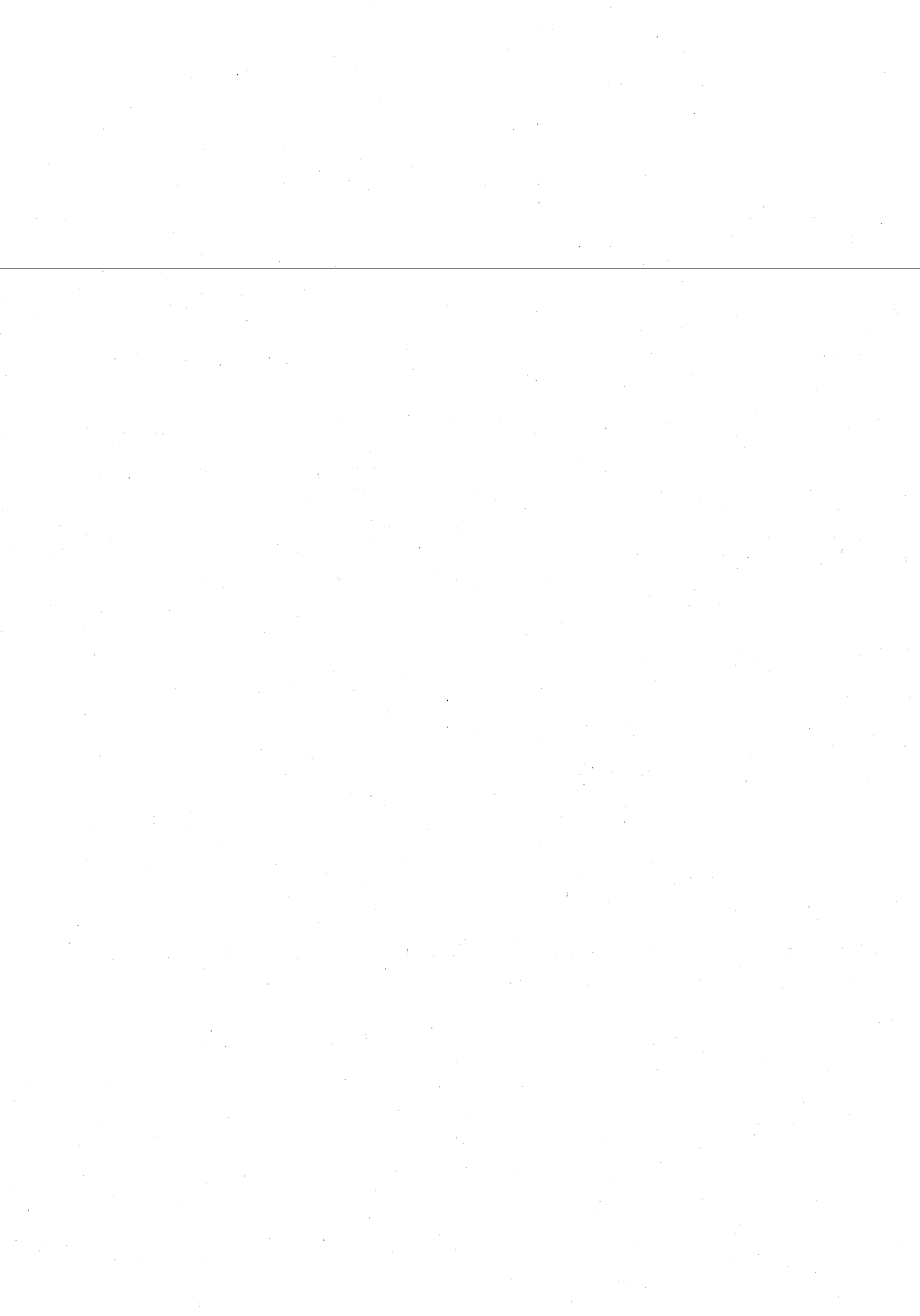
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11 AVRIL 2023

Les membres :

CANO Patrice	
PELLEFIGUE Christophe	Excuse
PEYCERE Thérèse	
VERGES Sophie	
VIALADE Didier	
DOUTRES Yves	
FAURE Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire PEYCERE Thérèse, compte tenu de la transmission en préfecture le 13 AVRIL 2023
et de la publication le 13 AVRIL 2023

A COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC, le 11 AVRIL 2023





Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Villeneuve-Près-Marsac

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 7

QUORUM ATTEINT

Présents : 6

Présents non votants : 0

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse PEYCERE

Présents : Thérèse PEYCERE, Sophie VERGES, Patrice CANO, Didier VIALADE, Yves DOUTRES, Nathalie FAURE

Présents non votants :

Représentés:

Excusés: Christophe PELLEFIGUE

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie FAURE

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

25 AVR. 2023

ARRIVEE

Délibération n° : 2023_D_05

Objet : VOTE DES TAUX TAXES LOCALES 2023

« Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé depuis 2022 au niveau du taux de 2019 et doit être voté par le conseil municipal en 2023.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69 % est transféré à la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit les taux en tenant compte des effets de la réforme :

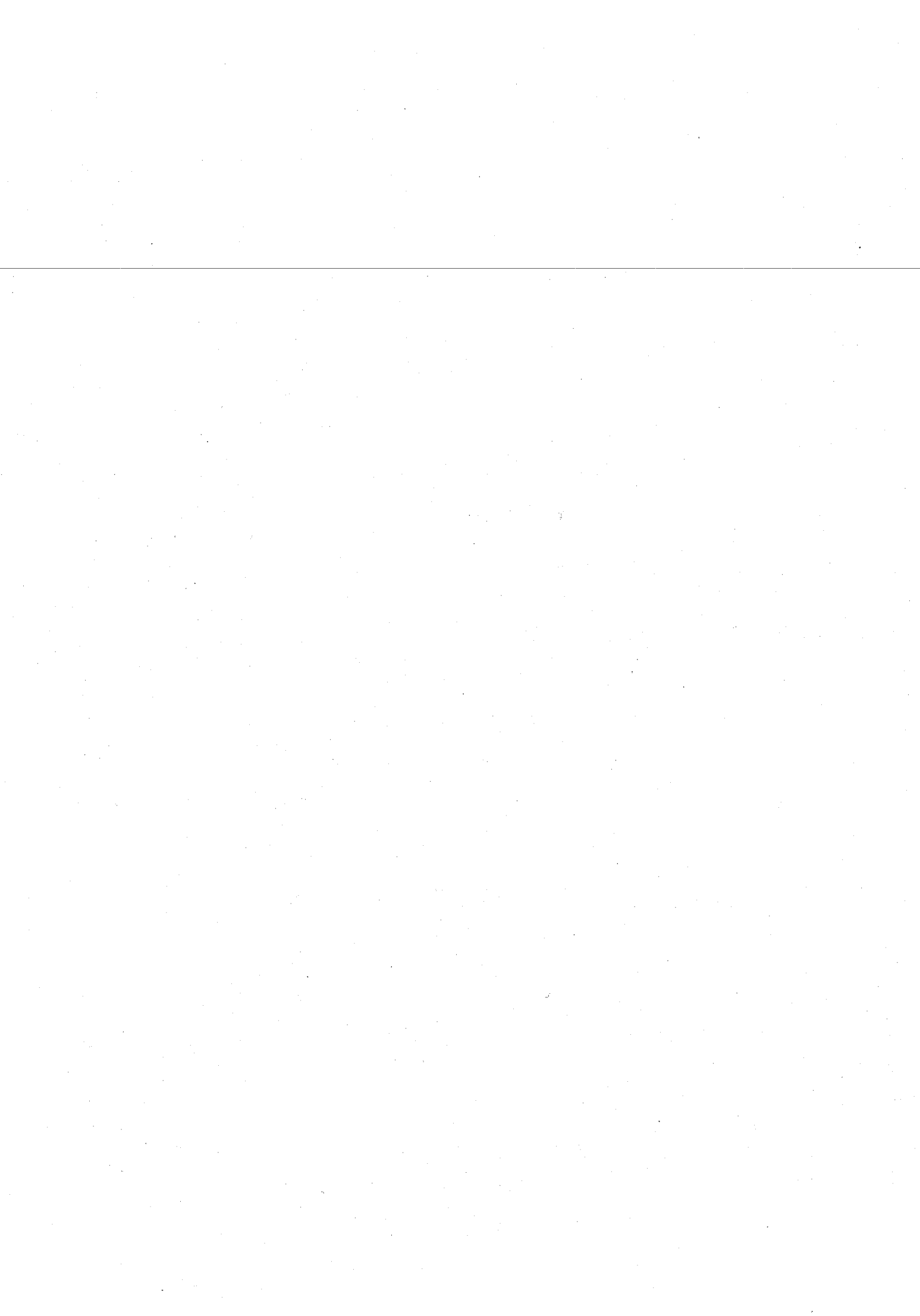
TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	24,69% et 10,98% SOIT 35,67%	24,69% et 9,11% SOIT 33,80 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	50,31 %	47,67%
Taxe d'Habitation	8,57%	8,12%

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33,80%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 47,67%
- Taxe d'habitation : 8,12%

HAUTES-PYRENEES
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
065-216504779-20230411-2023_D_05-DE



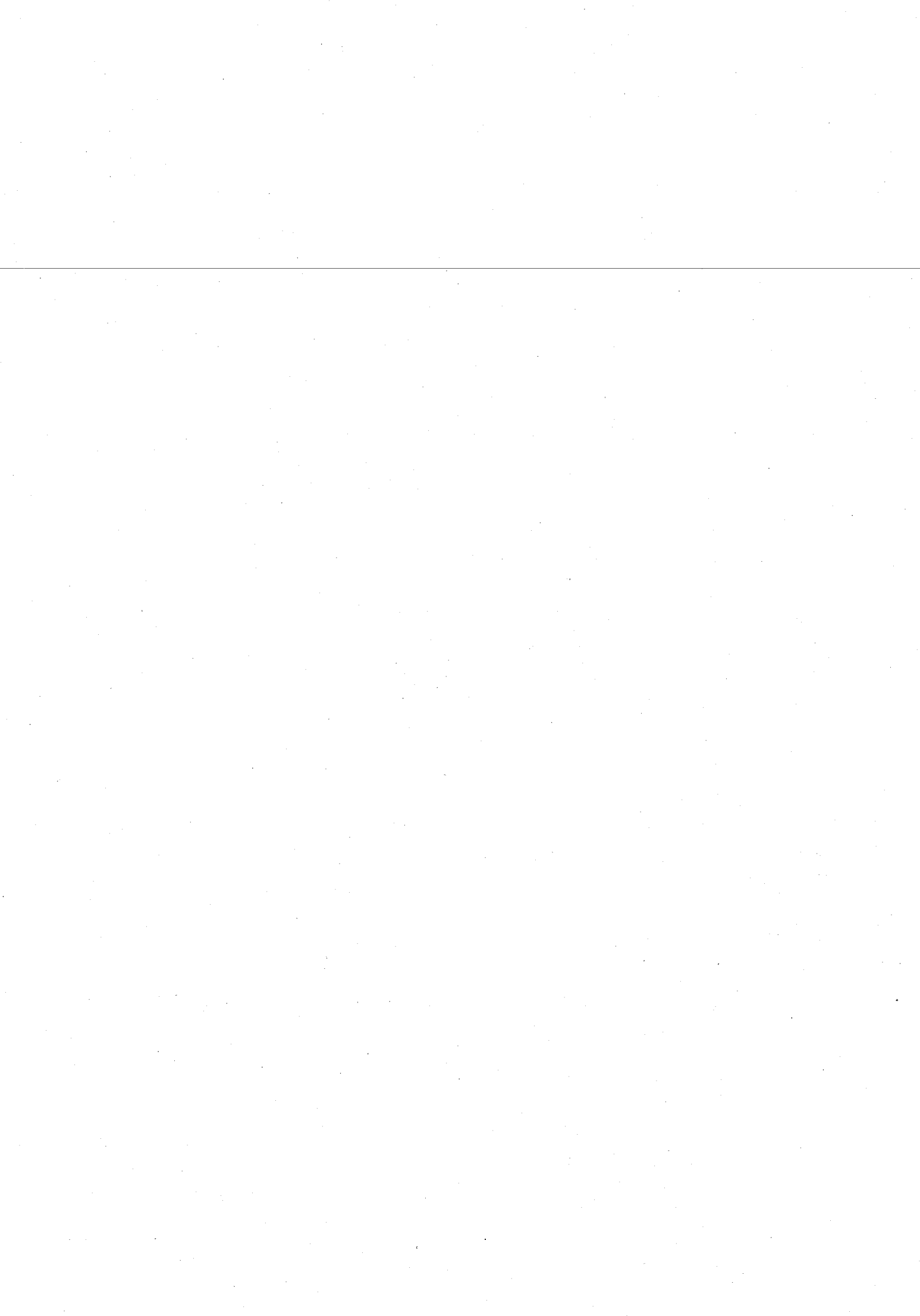
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/04/2023
et publié ou notifié
le 13/04/2023

Madame Thérèse PEYCERE (Maire)



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
25 AVR. 2023
ARRIVEE





Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Villenave-Près-Marsac

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC
Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 7
QUORUM ATTEINT
Présents : 6
Présents non votants : 0
Votants: 6
Pour: 6
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de la convocation: 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse PEYCERE

Présents : Thérèse PEYCERE, Sophie VERGES, Patrice CANO, Didier VIALADE, Yves DOUTRES, Nathalie FAURE

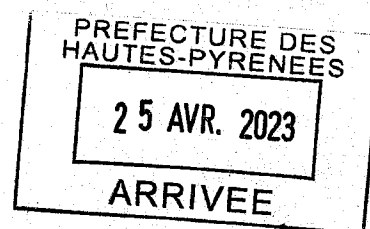
Présents non votants :

Représentés:

Excusés: Christophe PELLEFIGUE

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie FAURE



Délibération n° :2023_D_06

Objet : APPLICATION ET TAUX FONGIBILITE DES CREDITS

Par délibération en date du 26 09 2022, le conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget principal de la commune.

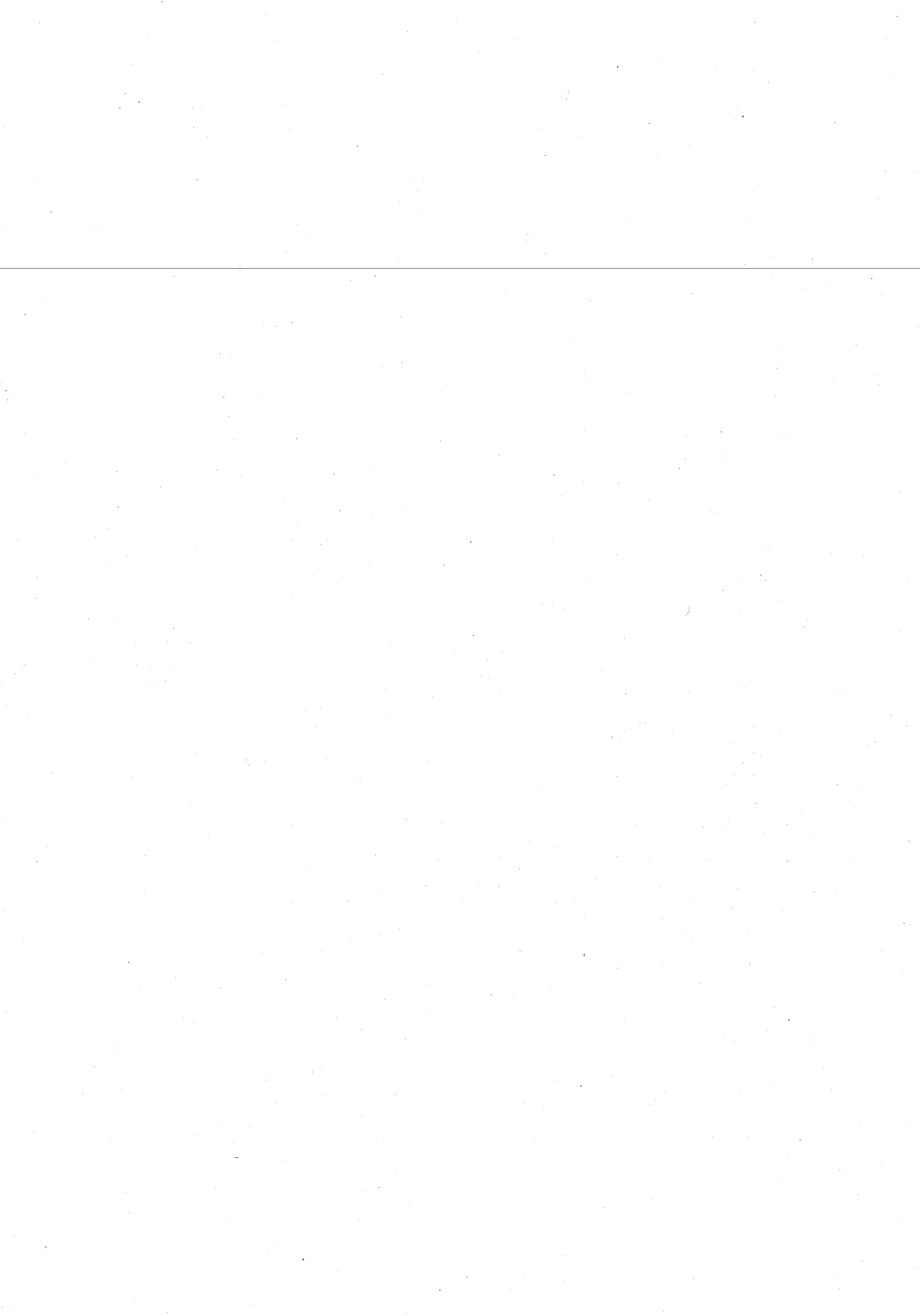
La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet en effet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du conseil au maire).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections

Le conseil municipal doit décider du taux de fongibilité accordé au maire annuellement à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

Où l'exposé de Madame le Maire;



Vu la délibération du 26/09/2022 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023;

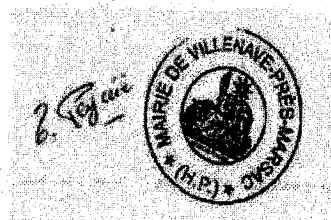
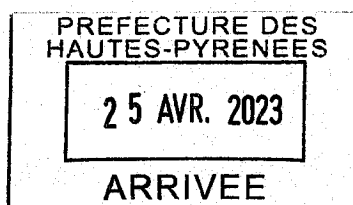
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au titre du **budget 2023** à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite :

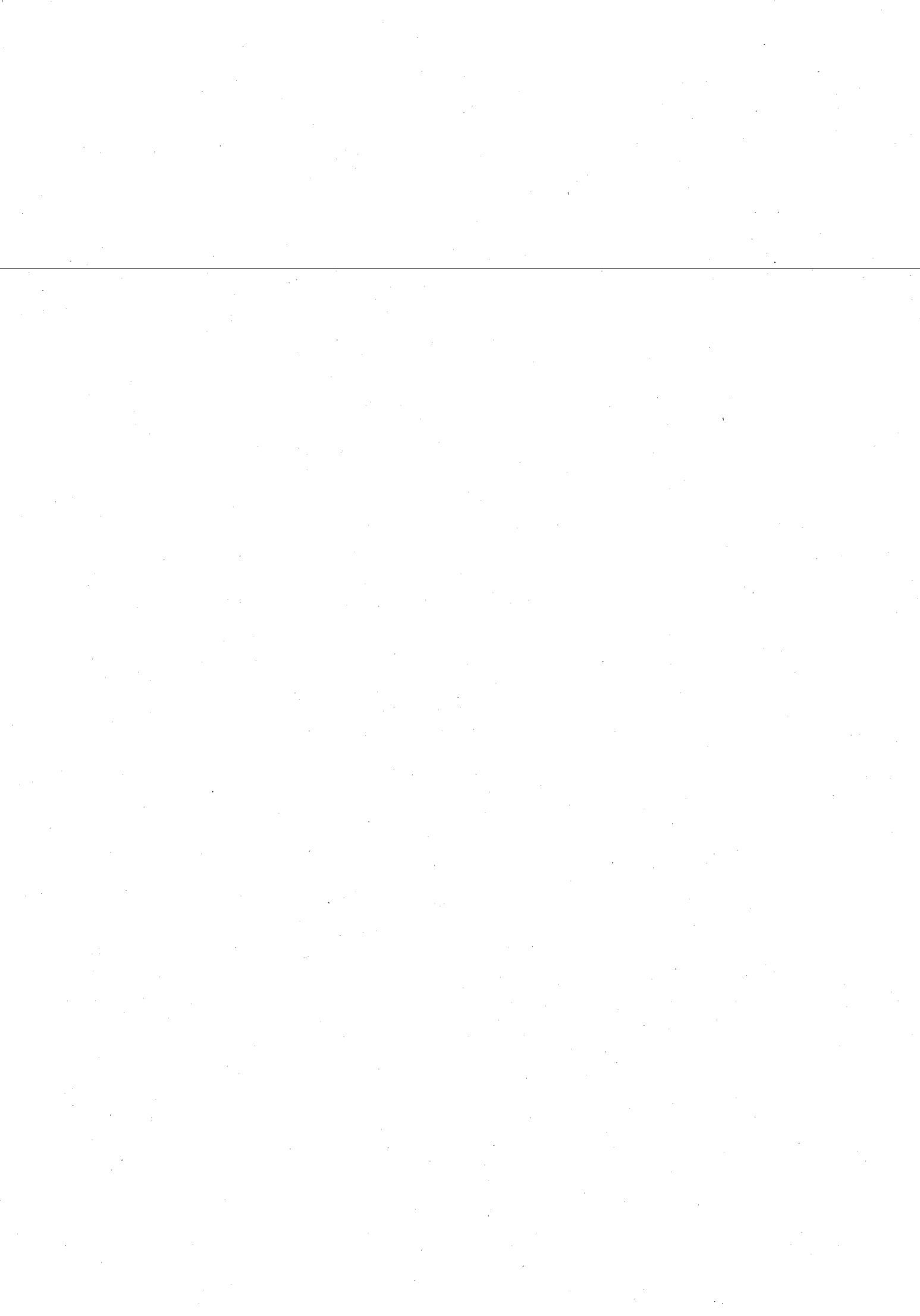
- de 7,5% des dépenses réelles en section de fonctionnement
- de 7,5% des dépenses réelles en section d'investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13 / 04 / 2023
et publié ou notifié
le 13 / 04 / 2023

Madame Thérèse PEYCERE (Maire)







Département des Hautes-Pyrénées
Commune de Villenave-Pres-Marsac

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC
Séance du 06 mars 2023

Membres en exercice : 7
QUORUM ATTEINT
Présents : 5
Présents non votants : 0
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation: 02/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse PEYCERE

Présents : Thérèse PEYCERE, Sophie VERGES, Patrice CANO, Didier VIALADE, Yves DOUTRES

Présents non votants :

Représentés: Nathalie FAURE par Sophie VERGES

Excusés: Christophe PELLEFIGUE

Absents:

Secrétaire de séance: Sophie VERGES

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

25 AVR. 2023

ARRIVEE

Délibération n° : 2023_D_03

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - villenave_pres_marsac

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PEYCERE Thérèse

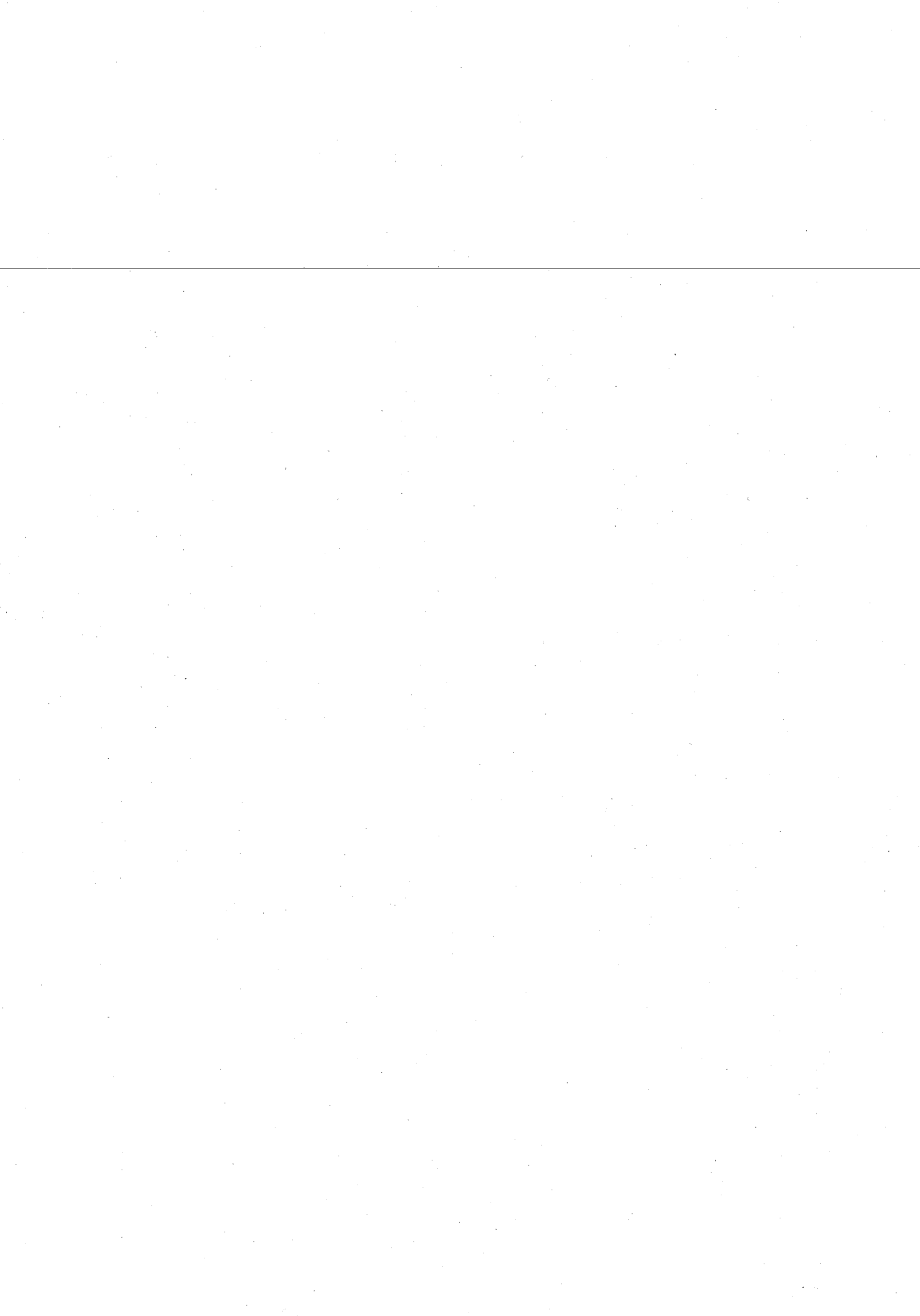
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **126 108.50**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	94 954.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	98 615.14
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	31 154.36
Résultat cumulé au 31/12/2022	126 108.50
A EXCEDENT AU 31/12/2022	126 108.50
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 483.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	76 625.39

HAUTES-PYRENEES
Date de réception de l'AR: 09/03/2023
065-216504779-20230306-2023_D_03-DE



B. DEFICIT AU 31/12/2022

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à VILLENAVE PRES MARSAC, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 9 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 9 / 03 / 2023

Madame Thérèse PEYCERE (Maire)

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
25 AVR. 2023
ARRIVEE

